



# Charte d'engagement à la démarche Aire Terrestre Educative

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



## Une aire terrestre éducative :

Présentation de ce dispositif

Le fonctionnement

La charte

L'utilisation par l'enseignant et les élèves

Les outils complémentaires



Une aire terrestre éducative est une zone terrestre de petite taille (parc urbain, friche, zone humide, forêt, rivière, etc...) qui devient le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement pour des élèves de cycle 3, leur enseignant et leur référent (un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement).

Cette démarche écocitoyenne est basée sur la gestion participative d'une zone délimitée par une classe. En se réunissant sous la forme d'un « conseil des enfants », les élèves réfléchissent et prennent toutes les décisions concernant leur aire terrestre éducative.

C'est l'occasion pour eux de découvrir leur territoire et ses acteurs dans le cadre d'un projet d'éducation à l'environnement durant lequel ils développent les compétences du programme scolaire.



- Créer un conseil des enfants pour discuter de la gestion de l'aire terrestre éducative,
- Délimiter une zone terrestre de petite taille, support pédagogique du projet,
- Faire un état des lieux approfondi de l'aire terrestre éducative,
- Réaliser des sorties pédagogiques et rencontrer des professionnels du territoire et les porteurs de savoirs locaux,
- Proposer et mettre en œuvre des actions de préservation de la biodiversité,
- Faire une demande de labellisation du projet aire terrestre éducative.



## La charte :

- Directeurs / enseignants / élèves / référent ATE / éducation nationale / collectivités / associations
- Trois piliers : connaître/vivre/ transmettre
  - Acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel et culturel
  - Découverte du territoire et de ses acteurs
  - Transmission des savoirs et gestion d'un patrimoine commun préservé
- Respect de valeurs : Solidarité/ participation/responsabilité/ respect des acteurs locaux/ouverture et collaboration
- Obtention d'un label

Source:<https://www.afbiodiversite.fr/sites/default/files/PDF/Education-Sensibilisation/Charte-ATE-2019.pdf>



- Pourquoi obtenir le label :
  - Réseau français d'échanges
  - Livret d'accompagnement méthodologique
  - Implication du projet dans la durée
  - Engagement des autres acteurs
  - Reconnaissance du travail accompli par les élèves
  - Valorisation auprès des habitants



- Intérêt d'un tel projet :
  - Actions concrètes de terrain : conjuguer expériences et théorie
  - Utilisation de sciences participatives collaboratives
  - Implication des élèves dans les décisions favorise la citoyenneté
  - Elèves acteurs de la préservation de la biodiversité



- Comment faire ?

## Quelles étapes la première année

- Définir un lieu avec la collectivité locale

Durée de mise à disposition/ sécurité/ superficie minimum 500 m<sup>2</sup>/ ce n'est pas un jardin ou une aire de jeu ! / sensibilité du milieu (espèces remarquables) / qualité de l'espace (déchets) / usages actuels (chiens)

- Trouver un référent ATE d'une structure de l'EE
- Se rendre sur le site avec les élèves
- Définir le projet et le déroulement sur l'année en conseil d'élèves avec l'appui de l'éducation nationale





- Etat des lieux de la biodiversité :
  - Choisir certains taxons pour ne pas s'éparpiller
  - Utiliser les outils existant de sciences participatives
  - Définir des objectifs de conservation
  - Etablir un plan de gestion simple
  - Concevoir et réaliser des aménagements en faveur de la biodiversité
  - Suivre l'évolution des espèces cibles
  - Evaluer



- Exemples sur les oiseaux :
  - Effectuer plusieurs passages à chaque saison
  - Utiliser Vigie-nature école
  - Dresser une liste d'espèces et se faire accompagner pour définir les enjeux
  - Réfléchir à la pose de nichoirs, mangeoires, plantations d'arbustes....
  - Réaliser les aménagements
  - Suivre la présence des espèces



- Points de vigilance :
  - Disposer d'un budget minimum
  - Utiliser les nombreux outils existant en EE (voir pièces jointes)
  - Ne pas rester figé au cycle 3
  - Disposer un véritable engagement et soutien de la collectivité
  - Développer les partenariats locaux : entreprises/associations/riverains/parents....



## • Références :

- <https://biodiversitetousvivants.fr>
- <https://www.afbiodiversite.fr/les-aires-terrestres-educatives>
- <https://www.vigienature-ecole.fr>
- <http://www.fcpcn.org/ecole-de-la-biodiversite/accueil>
-